



**1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT N° 753-18**  
(adopté par la résolution n° ...-06-2022)

---

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 753**

**Reconnaissance des droits acquis à l'implantation  
et aux dimensions d'une construction**

---

**Attendu que** la municipalité de Saint-Damien désire reconnaître les droits acquis quant à l'implantation et aux dimensions d'une construction;

**Attendu qu'** un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors d'une séance du conseil tenue le 17 mai 2022;

En conséquence, **sur proposition** de monsieur François Bessette, il est unanimement résolu que le présent règlement soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 10.1.1 intitulé « Champ d'application » est modifié par le remplacement de l'avant dernier paragraphe, par le paragraphe suivant :

« L'ensemble des constructions dérogatoires érigées avant l'entrée en vigueur du présent règlement sont considérées comme étant protégées par droits acquis dans la mesure où elles ont été autorisées par l'émission de permis ou de certificats conformes à la réglementation alors applicable et qu'elles respectaient alors les marges d'implantation et les dimensions applicables. De plus, le défaut d'avoir obtenu un permis ou un certificat n'empêche pas systématiquement la reconnaissance de droits acquis lorsque l'implantation et les dimensions de la construction étaient conformes à la réglementation au moment de son introduction. L'ensemble des constructions érigées avant le 14 avril 1983, dont l'implantation et les dimensions sont dérogatoire au présent règlement bénéficient de droits acquis. »

### ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Pierre Charbonneau  
Maire

Sabrina Lepage  
Directrice générale adjointe

Avis de motion :	17 mai 2022
Adoption projet règlement :	17 mai 2022
Avis public consultation :	
Adoption du 2 <sup>e</sup> projet :	
Adoption règlement :	
Conformité MRC :	
Entrée en vigueur :	
Publication :	